

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc

59363 AVESNES SUR HELPE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : mercredi 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi 28 octobre, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président, après convocation légale de ses membres en date du vendredi 16 octobre 2020.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 55

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 35

Nombre d'absents : 15

Nombre d'excusés : 4

Ont donné procuration : 1

Délibération n° 28-2020

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE FINANCEMENT
AVEC LES COMMUNES
DE MAIRIEUX, VENDEGIES AU BOIS, WALLERS EN FAGNE**

Le Président rappelle que les travaux d'aménagement esthétique des Réseaux Basse Tension présentés par le syndicat pour les communes de MAIRIEUX, VENDEGIES AU BOIS, WALLERS EN FAGNE, bénéficient d'une contribution financière au titre de l'Article 8 du Traité de Concession.

Pour concrétiser ces projets, il propose la signature d'une convention de financement avec chacune des 3 communes prévoyant le versement de la contribution sous la forme d'un fonds de concours.

Il sollicite donc l'avis de ses collègues en précisant que les communes ont approuvé le plan de financement prévisionnel par courrier.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de son Président,

Vu les dispositions de l'article L 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Considérant que le SEAA bénéficie des dispositions relatives aux fonds de concours définis à l'article L 5212-26 du CGCT,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation de l'électricité

AUTORISE le Président à signer les conventions de financement avec les communes et aux conditions suivantes :

<u>MAIRIEUX:</u>	Coût total du projet	48.700 €
	Montant éligible	40.740 €
	TVA	8.160 €
	Contribution Article 8	16.320 €
	Participation communale	24.220 €

<u>VENDEGIES AU BOIS :</u> (rue d'Ovillers)	Coût total du projet	199.000 €
	Montant éligible	129.000 €
	TVA	25.800 €
	Contribution Article 8	51.600 €
	Participation communale	121.600 €

<u>WALLERS EN FAGNE :</u> (rue Nicolas Despret)	Coût total du projet	192.400 €
	Montant éligible	112.000 €
	TVA	22.400 €
	Contribution Article 8	44.800 €
	Participation communale	125.200 €

PRECISE que les présentes ont été approuvées par les conseils municipaux des communes concernées

DIT que la perception des restes à charges communaux (participation) a fait l'objet d'une convention spécifique en cours d'approbation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Fait en séance, les jour, moi et an susdits

Publié le.....
Notifié le.....

Le Président,
Guislain CAMBIER
Pour extrait conforme
Le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....
Certifié exécutoire

Le Président

